



Bruxelles, le 24 septembre 2025

CM 4172/25

TRANS
RELEX
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: pieter.de-meyer@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 4249

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le 25 septembre 2025 à 11 h 30 (HEC, heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse land@consilium.europa.eu**

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine sur le transport de marchandises par route, en ce qui concerne la reconduction de l'accord

- Adoption
 - Lancement de la procédure écrite
-

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 24 septembre 2025, de recourir à la procédure écrite, la présidence invite **toutes les délégations** à **indiquer expressément** si elles sont d'accord pour adopter la décision du Conseil visée en objet.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard jeudi 25 septembre 2025 à 11 h 30** HEC (heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:
land@consilium.europa.eu